

► 18^e Convention de l'AdCF

Un mandat pour une nouvelle étape écologique, économique et sociale

Pour sa 18^e édition, la Convention nationale de l'intercommunalité retrouve Paris, les 3 et 4 octobre prochains, à la Maison de la Chimie.

À six mois des renouvellements municipaux, les équipes intercommunales sortantes peuvent mesurer le chemin parcouru. Sept ans auront suffi pour achever une dynamique consensuelle de modernisation de l'administration publique locale figée depuis deux siècles : 2 588 communautés de communes, d'agglomération et urbaines regroupent

neuf Français sur dix et 90% des communes. Elles ont, dans le même temps, doublé le nombre de leurs compétences pour apporter de nouveaux services aux populations et maîtriser les principaux leviers d'un développement équilibré des territoires.

Mutations économiques, cohésion sociale, défis écologiques... Les bases

sont ainsi solidement posées pour que les communautés se saisissent pleinement de leurs « nouvelles responsabilités territoriales ». À travers le mot d'ordre « À nous de jouer ! », les 1 500 élus et acteurs intercommunaux rassemblés sous l'égide de l'Assemblée des Communautés de France doivent témoigner de leur implication et de leur capacité de réponse croissante dans les différentes dimensions d'un développement responsable.

En ce début de législature, c'est de ce « gisement de solutions » qu'ils vont débattre deux jours durant avec les représentants de l'État, du Parlement et des administrations centrales.

Les débats sont d'autant plus importants que les Français, interrogés par sondage (voir page 8), plébiscitent l'intercommunalité dans son principe, mais se gardent bien de lui donner leur blanc-seing trop à l'avance : un souhait de clarification de son action et de ses compétences déterminera leur attitude et leur adhésion dans les prochaines années. ■

Voir le programme page 4 et suivantes



► Outre-mer Les spécificités de l'intercommunalité

L'intercommunalité au sein des départements français d'Outre-mer connaît un succès relativement comparable à celui rencontré en métropole : 71,5 % de la population des DOM est intercommunalisée contre 86,5% en France métropolitaine. Par ailleurs, on observe que les problématiques que rencontrent les communautés d'Outre-mer sont essentiellement urbaines : jeunesse de leur population, taux de chômage très élevé, pression foncière importante, réseaux de transport saturés... Les défis à relever sont nombreux. Serge Letchimy, président de la communauté d'agglomération du Centre de la Martinique évoque ces enjeux et souligne l'importance d'engager, dès à présent, de véritables projets de développement territorial. ■

Lire page 10

► Regard d'expert La construction d'un pouvoir d'agglomération

Docteur en science politique, auteur d'une thèse consacrée à la construction du pouvoir d'agglomération, Taoufik ben Mabrouk a examiné les processus politiques et institutionnels qui sont au cœur des transformations que connaissent les communautés urbaines.

Son analyse permet d'identifier les jeux d'acteurs et les basculements irréversibles à partir desquels se redéfinissent le contenu et le cadre de la coopération intercommunale et apparaît, le cas échéant, un pouvoir d'agglomération. ■

Lire son interview page 12

Le nouveau sondage IFOP-AdCF le confirme, nos concitoyens jugent très favorablement l'intercommunalité. 89% des Français interrogés considèrent qu'elle est une « bonne chose » pour leur commune, un score stable, et même légèrement en progrès par rapport aux années précédentes. Pas de dégradation, donc, de la cote de l'intercommunalité à la veille des grands renouvellements municipaux de l'an prochain.

Voilà qui est de bonne augure! Dans le même temps, s'ils expriment leur appartenance à une communauté avec davantage d'exactitude, il est notable que les Français aspirent à être mieux informés sur le fonctionnement et les responsabilités de ces institutions, souvent récentes. Faisons même acte d'humilité, peu d'entre eux connaissent le nom du (de la) président(e) de la communauté à laquelle appartient leur commune. Est-ce dû à la sobriété de la communication intercommunale? Ou au fait que cette dernière porte davantage sur les réalisations que sur les responsables communautaires? Chacun pourra avoir son interprétation.

En tout état de cause, les Français expriment clairement leur volonté de voir la question intercommunale mise au cœur des débats qui précéderont les élections municipales de mars 2008. Les résultats de cette troisième vague du baromètre IFOP-AdCF sont sur ce point sans équivoque, traduisant leur claire perception de l'importance des enjeux désormais traités à cette échelle. Répondons-leur par conséquent en faisant du grand rendez-vous démocratique de mars prochain une occasion unique d'accroître la conscience intercommunale de nos concitoyens. Les échéances électorales du printemps ont démontré avec force qu'existe une réelle appétence pour l'action publique dès lors que l'on fait œuvre de pédagogie. Rassemblés à Paris début octobre par l'Assemblée des Communautés de France, les élus de l'intercommunalité débattront des enjeux et responsabilités locales du prochain mandat qui, au premier chef, concernent les Français. Pour mieux échanger avec eux?

Marc Censi

éditorial

Grenelle de l'environnement

L'AdCF en première ligne

Alors que se poursuivent et s'achèvent, dans le cadre de la préparation du Grenelle de l'Environnement, les réflexions des six groupes de travail auxquels se sont adjoints deux ateliers intergroupes (OGM et déchets), une enquête de l'Institut français de l'environnement (IFEN), rendue publique au cours de l'été, est venue confirmer le rôle essentiel des communes et groupements en matière de dépenses environnementales des collectivités locales¹. Les deux niveaux territoriaux assurent à eux seuls 90 % de ces dépenses. Par ailleurs, la dynamique intégratrice de l'intercommunalité, en matière développement durable, prend le relais des communes puisque près de 72 % des dépenses étaient assurées par les groupements en 2005 contre 66 % en 2002.

Face à ces constats d'évidence, l'AdCF milite, par l'intermédiaire de ses représentants au sein du Grenelle de l'Environnement, pour que l'intercommunalité soit reconnue comme l'autorité organisatrice locale du développement durable. À ce titre, pas moins de 12 propositions ont été formulées et communiquées aux présidents de chaque groupe de travail. ■

1. IFEN, Les données de l'environnement, « Les collectivités locales soutiennent l'effort de protection de l'environnement », n° 118, août 2007.

Propositions de l'AdCF dans le cadre du Grenelle de l'Environnement :

- Confier à l'intercommunalité une responsabilité générale d'autorité organisatrice du développement durable ;
- Accompagner la généralisation des plans climat territoriaux en s'appuyant sur la nouvelle compétence Maîtrise de la demande d'énergie des intercommunalités ;
- Structurer rapidement le marché des certificats d'économie d'énergie ;
- Refonder les politiques contractuelles infra-régionales à partir de projets territoriaux de développement durable ;
- Développer une politique transversale des mobilités durables au sein des agglomérations ;
- Préparer une nouvelle loi de programme sur les déchets pour traiter les nombreux enjeux qui demeurent (assiette de la TEOM, rôle des éco-organismes, politique de réduction des volumes) ;
- Simplifier le pilotage de la politique de l'eau et renforcer les moyens des collectivités pour préserver la ressource ;
- Renforcer l'articulation des documents de planification et les prérogatives de l'intercommunalité dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme ;
- Décentraliser la procédure des directives paysagères créées par la loi de 1993 ;
- Réduire le nombre d'autorités dotées d'un pouvoir réglementaire dans le champ de l'environnement (simplifier l'exercice des polices de l'environnement) ;
- Assurer un meilleur fonctionnement des outils de concertation existants (conseils de développement, commissions consultatives des services publics locaux...) pour réguler l'évolution contentieuse des questions environnementales ;
- Créer des antennes régionales de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour effectuer, sur saisine des maîtres d'ouvrage locaux, des missions de médiation sur les projets complexes.

en bref

● Logement Une plate-forme commune AdCF-ACUF

Le congrès annuel de l'Union sociale pour l'habitat (USH) s'est tenu à Lyon les 18, 19 et 20 septembre derniers en présence de Christine Boutin ministre du Logement et de la Ville.



Invité par Michel Delebarre en séance plénière, Gérard Collomb président de l'Association des communautés urbaines de France et Jean-Claude Daniel, vice-président de l'AdCF ont rappelé le rôle essentiel des communautés dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat au travers de la délégation des aides à la pierre notamment. Une plateforme commune synthétise les propositions des deux associations (Cf. www.adcf.org). À propos de la mise en place du DALO, Jean-Claude Daniel a rappelé que le droit au logement, s'il est une valeur fondamentale reconnue par tous les élus, fait appel à des mesures d'accompagnement social importantes dont les communautés devront assurer la charge.

● Bureau communautaire Pas de parité

La loi relative à la parité au sein des exécutifs locaux, publiée au JO du 1^{er} février 2007, écarte volontairement la sphère intercommunale de son champ d'application. L'AdCF avait d'ailleurs officiellement déploré, en son temps, cette mise à l'écart, craignant que cela n'accroisse les critiques formulées à l'égard des communautés. En tout état de cause, le texte promulgué est clair sur un point : la désignation des délégués des communes au sein du conseil communautaire, suite au renouvellement des conseils municipaux en mars 2008, n'est pas soumise à l'obligation de parité.

Service minimum dans les transports urbains

Les communautés responsabilisées ?



Objet de vives polémiques, le projet de loi sur « le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres de voyageurs » a finalement été promulgué le 21 août dernier. Notons que certaines des dispositions de la loi interpellent

directement les agglomérations : organisatrices de transports (AO), celles-ci seront désormais chargées de fixer les priorités de dessertes, en cas de grève ou de forte perturbation, et ce, en définissant les besoins essentiels de la population (lignes desservant

les hôpitaux, trajets domicile-travail, transports scolaires, liaisons entre les principaux centres urbains, etc.). À n'en pas douter, cette « responsabilisation » des collectivités ne manquera pas d'ouvrir un débat sur les critères visant à définir les « besoins essentiels » de la population lors d'une grève. À titre d'exemple, entre garantir le transport scolaire plutôt que celui des salariés, quelles seront les priorités d'un président de communauté ? En la matière, les collectivités ne pourront s'offrir le luxe de tergiverser puisqu'il est aussi prévu par la loi que le préfet soit informé de l'avancement du processus de définition des itinéraires prioritaires et des niveaux de service et qu'il puisse se substituer rapidement à l'AO en cas de carence pour arrêter les priorités de dessertes et approuver les plans proposés par l'entreprise de transport. Indéniablement, l'adoption du projet en session extraordinaire du Parlement, le 3 août dernier, n'a pas permis de répondre aux interrogations des communautés. ■

▷ Convention de l'AdCF

▶ 18^e Convention nationale de l'AdCF

Mutations économiques, cohésion sociale, défis écologiques: À nous de jouer!



La Maison de la Chimie

Le grand rendez-vous annuel des acteurs communautaires se tient cette année à Paris. Avant les prochains renouvellements municipaux de mars 2008, la Convention vient ponctuer les sept années du mandat communautaire. Cette édition intervient de fait aux prémices d'une nouvelle législature, à un moment déterminant pour la définition des grands chantiers de réforme à venir.

Consacrée aux « nouvelles responsabilités territoriales » de l'intercommunalité, elle aborde les grandes thématiques constitutives du développement durable à travers des défis environnementaux, des mutations économiques et des enjeux de cohésion sociale. Près de 1 500 personnes participent à ces deux journées à la Maison de la Chimie ainsi que dans des salles avoisinantes. Zoom sur le programme...



Mercredi 3 octobre

Matin : Assemblée générale, Débats

- 9 h** Accueil des participants
Lieu : Grand Amphithéâtre de la Maison de la Chimie
- 9 h 30** Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des adhérents de l'AdCF
- 11 h 15** Débats en Assemblée générale
Les nouvelles frontières de l'intercommunalité: quels changements institutionnels? quelles modalités de financement? Fixer les jalons de la nouvelle législation
- 12 h 45** Déjeuner
- Après-midi : Ateliers-visites et forums en simultané**
- 14 h 30 - 18h** Forum Île-de-France
L'intercommunalité francilienne en question.
Lieu : Conseil régional d'Île-de-France - Salle de l'Hémicycle - 57, rue de Babylone - 75007 Paris - Métro : Saint-François-Xavier.
- 14 h 30 - 18h** Forum Développement rural
Les services au cœur du projet de territoire.
Lieu : Maison de la Chimie - Salle 262.
- 14 h 30 - 18h** Forum Évaluation, Performance
Les outils de la performance intercommunale: prendre l'initiative
Lieu : Maison de la Chimie - Petit Amphithéâtre.

14 h 30 - 18h Forum Environnement

Réchauffement climatique: penser global et agir local
Lieu : Maison de l'Amérique Latine - 217 boulevard Saint Germain - 75007 Paris, Métro: Solférino - Rue du Bac.

20 h

Cocktail dînatoire au Musée des Arts Forains
53, avenue des Terroirs de France 75012 Paris,
Métro Cour Saint Emilion.





© ACHDOU F. JURBA IMAGES SERVIER

ZOOM : découvrez l'Île-de-France

Deux ateliers-visites : départ à 14 h en navette de la Maison de la Chimie et retour à 19 h (dépose à Opéra et au Musée des Arts Forains)

> Atelier visite 1 : le Mantois

Une vitrine des politiques de cohésion urbaine

Lieu : Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines

Le Mantois s'est affirmé depuis plusieurs années comme un véritable site pilote des politiques de cohésion urbaine. Diversification sociale de l'habitat, rénovation urbaine, développement économique des quartiers sensibles, maîtrise foncière, politiques de mobilité... ont été mises au service d'un projet de territoire très intégré. En compagnie de Dominique Braye, président de la communauté et sénateur-maire de Buchelay, découverte de l'École Nationale de Musique, du quartier des bords de Seine, du quartier des Peintres, du projet Mantes Université...



© DR

Les nouveaux quartiers des bords de Seine à Nantes.

> Atelier visite 2 : Plaine commune

Une politique exemplaire de revitalisation économique avec une finalité d'inclusion sociale

Lieu : Communauté d'agglomération Plaine Commune



© WILLY VAINQUEUR

Activité audiovisuelle au cœur des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris (EMGP).

Communauté d'agglomération située au nord de Paris, Plaine commune a engagé une action de revitalisation économique qui transfigure peu à peu ce territoire longtemps marqué par son héritage industriel. En compagnie de chefs d'entreprises et d'élus locaux, découverte des EMGP, du quartier du Canal, de la pépinière de La Courneuve et de l'École de la deuxième chance...

Pépinière d'entreprises de la Courneuve.



© WILLY VAINQUEUR

jeudi 4 octobre

Les nouvelles responsabilités territoriales des communautés sont le fil conducteur de cette journée.

- 9 h** **Accueil des participants**
Grand Amphithéâtre de la Maison de la Chimie
- 9 h 15** Allocution d'accueil: Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Île-de-France
Séances plénières
- 9 h 30** Discours de Marc Censi, président de l'AdCF et de Michèle Aliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales.
- 10 h 15** **Première table ronde**
L'intercommunalité aux avant-postes du pacte écologique
- 12 h 30** Déjeuner
- 14 h 00** Discours de Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville.
- 14 h 30** **Deuxième table ronde**
Pour des pactes territoriaux de croissance et de cohésion
- 16 h 30** Clôture.



© DR

Musée des Arts forains

Les congressistes sont conviés au Musée des Arts Forains pour la soirée du 3 octobre.

Au cœur de l'ancien plus grand marché vinicole d'Europe (fin XIX^e siècle) se loge une des plus importantes collections au monde dans le domaine du spectacle. Le Musée des arts Forains ouvre exceptionnellement ses portes, d'habitude fermées au public, à partir de 20h.

Entrez dans le désordre apparent d'une fête foraine du XIX^e siècle: les congressistes peuvent grimper sur les manèges, s'exercer aux jeux de force...

► Les Français et l'intercommunalité

Le désir d'en savoir plus

Les communautés ont toujours « la cote » auprès des Français. C'est ce qui se dégage du sondage réalisé par l'IFOP à la demande de l'Assemblée des Communautés de France, même si cet attachement spontané à la dynamique communautaire ne doit pas dissimuler certaines interrogations et attentes de nos concitoyens. Décryptage.

David Le Bras

À quelques jours de sa 18^e Convention nationale consacrée aux nouvelles responsabilités territoriales des communautés, l'AdCF a cherché à prendre connaissance de l'évolution du sentiment des Français vis-à-vis de l'intercommunalité. Une initiative qui prend d'autant plus de sens que se profilent à l'horizon les prochaines élections municipales au sein desquelles la question intercommunale devrait avoir toute sa place.

Un niveau territorial « établi »

Réalisée pour la troisième année consécutive, l'enquête *Les Français et l'intercommunalité* permet une nouvelle fois de prendre la mesure de l'enracinement de l'intercommunalité dans l'environnement institutionnel de nos concitoyens. En effet, 85 % d'entre eux « pensent » que leur commune appartient à une structure intercommunale¹ (contre 80 % en 2006), un taux qui, notons-le, varie fortement selon l'origine géographique des sondés (91 % dans les communes rurales contre 68 % dans l'agglomération parisienne). Les Français sont par ailleurs 89 % à considérer que cette appartenance est une « bonne chose » pour leur commune, un pourcentage qui apparaît tributaire de l'ancienneté de la communauté, l'expression d'un jugement positif s'avérant – paradoxalement ? – plus élevé dans les structures de moins de cinq ans : 94 % contre 89 % dans les intercommunalités de plus de 25 ans.

Les « plus » et les « moins » communautaires

L'intercommunalité est également plébiscitée pour ses réalisations : élaboration d'un projet de développement cohérent, mise en place de nouveaux services et équipements collectifs, renforcement de la solidarité financière entre communes riches et pauvres... Sur ces trois propositions, respectivement 83 %, 82 % et 60 % des Français se déclarent « d'accord ». Si cette reconnaissance des apports de l'intercommunalité constitue

un message particulièrement stimulant pour ses nombreux partisans, elle ne saurait occulter le fait que 59 % des enquêtés considèrent que le déploiement communautaire tend à complexifier la gestion locale, tandis qu'ils sont 57 % (+ 4 % par rapport à 2006) à penser qu'il se traduit par une hausse des impôts locaux. L'expression de ces « inquiétudes » a sans nul doute le mérite de prémunir contre tout triomphalisme outrancier et rappelle que la route qui mène à l'achèvement qualitatif de la dynamique communautaire est encore longue.

Une révolution trop silencieuse ?

Premier défi à relever, combler le déficit d'information dont semblent pâtir les personnes enquêtées. En effet, concernant le rôle et l'action des intercommunalités, 46 % d'entre elles s'estiment insuffisamment informées et souhaitent en savoir davantage. Si ce taux donne une idée du fossé cognitif qui sépare encore les communautés des citoyens, force est de constater qu'il s'inscrit plus largement dans le spectre d'une méconnaissance globalisée à l'égard des collectivités. À cet égard, le champ d'intervention des communautés, malgré la jeunesse de nombre d'entre elles, semble davantage identifié des Français que celle des conseils généraux (51 %) ou des conseils régionaux (52 %) ; les compétences communales semblant seules bénéficier d'une reconnaissance substantielle (31 %) due, sans doute, à « l'effet de proximité ».

Autre constat, probablement à corrélérer avec cette relative ignorance des domaines d'action des intercommunalités, l'anonymat qui semble entourer leur président : 62 % des sondés ignorent en effet le nom de l'élue qui dirige leur communauté, cette absence de notoriété semblant davantage caractériser les espaces urbains que ruraux. Ces résultats témoignent, de fait, du travail d'information et de communication qui reste à mener auprès des citoyens afin de rendre public l'institution communautaire et

les individus censés la personnaliser. Quoiqu'il en soit, la très nette volonté des Français – 92 % – de voir inscrire à l'agenda des prochaines municipales le débat sur les contours et les contenus du fait intercommunal devrait contribuer à leur donner un surcroît de visibilité si ce n'est de lisibilité.

Des responsabilités à vocation strictement communautaire ?

En matière de répartition des compétences entre communes et communauté, le sondage opère une distinction nette entre les responsabilités qui doivent relever, selon les enquêtés, de l'échelon intercommunal, parmi lesquelles on note l'organisation des transports (75 %), le développement économique et l'emploi (68 %), les politiques de protection de l'environnement (67 %), des imputations communales procédant principalement des services aux personnes – 58 % – (crèches et aide aux personnes âgées). Une lecture plus fine des données met cependant en exergue des différences sensibles du contenu des réponses en fonction de la taille de la communauté, mais aussi des communes qui la composent. Ainsi, les « ruraux » apparaissent beaucoup plus réceptifs à l'idée d'une gestion intercommunalisée des services à la personne (55 %), ce penchant communautaire rappelant que nombre de municipalités ne disposent pas toujours des ressources financières, techniques et humaines pour garantir la mise en œuvre de prestations de qualité. À l'inverse, l'option municipale est privilégiée dans les agglomérations où les communes jouissent d'une taille et de moyens suffisants pour répondre aux attentes de leurs administrés (64 % dans les territoires de plus de 100 000 habitants, 67 % en région parisienne). Enfin, notons que ce partage des tâches entre les groupements et leurs communes membres est loin d'être gravé dans le marbre pour les Français, 52 % d'entre

eux souhaitant notamment que l'intercommunalité participe davantage à l'offre de services rendus à la population dans les domaines de l'aide aux personnes âgées, des crèches, de la petite enfance... Loin de constituer un paradoxe, cette donnée rappelle que l'une des missions assignées à l'intercommunalité est de palier les faiblesses des communes en matière de services publics locaux, même si les municipalités plus « expérimentées » en la matière bénéficient d'un surplus de légitimité aux yeux des citoyens.

L'élection en débat

Enfin, la question des modalités de désignation des représentants au sein des structures intercommunales continue de diviser les Français, même si les partisans des formules « consensuelles » paraissent désormais tirer leur épingle du jeu. En effet, si la grande majorité des sondés (64 %) continue de prôner la mise en place d'une élection spécifique, on constate l'effondrement de l'option la plus « subversive », puisqu'ils ne sont plus que 15 % (contre 25 % en 2006 et 31 % en 2005) à se prononcer pour le suffrage direct. En revanche, ils sont 49 % (contre 43 % en 2006 et 35 % en 2005) à faire le vœu d'une désignation des élus intercommunaux qui s'effectuerait au sein du cadre communal. Quant à la proportion de Français favorables au *statu quo*, notons qu'elle est en légère augmentation mais apparaît relativement stable sur les trois dernières années (36 % en 2007, contre 32 % en 2006 et 33 % en 2005). Attachement viscéral à la cellule de base de la démocratie ? Proximité des prochaines municipales ? Volonté de ne pas démultiplier les phases de scrutin en raison d'un calendrier électoral jugé déjà trop chargé ? Cette vision municipaliste du devenir intercommunal relève sans doute d'un peu tout cela. ■

“ 92 % des Français veulent voir l'intercommunalité à l'agenda des prochaines municipales ”

“ 46 % des Français s'estiment insuffisamment informés ”

1. Ils sont 87 % dans ce cas en réalité.

Suite page de la page 6

► Résultats du sondage Ifop-AdCF

Les Français apprécient mais exercent leur sens critique

L'intercommunalité présente plus de qualités que de défauts aux yeux des Français qui en souhaitent le renforcement. Pour autant, ils réclament une meilleure information, et souhaitent que l'intercommunalité gagne en lisibilité.

1. L'opinion à l'égard de l'intercommunalité

> Pour votre commune, l'intercommunalité est-elle...

● Une bonne chose	89 %
● Une mauvaise chose	10 %
● Ne se prononcent pas	1 %
TOTAL	100 %

Pour les Français l'intercommunalité permet...

	TOTAL d'accord	TOTAL pas d'accord	Nsp	TOTAL
● d'offrir de nouveaux services et équipements collectifs aux habitants	82 %	18 %	-	100 %
● de renforcer la solidarité financière entre communes riches et pauvres	60 %	38 %	2 %	100
mais...				
● se traduit par une hausse des impôts locaux	57 %	40 %	3 %	100 %
l'intercommunalité tend...				
● à complexifier la gestion locale et non à la simplifier	59 %	39 %	2 %	100
mais...				
● elle n'éloigne pas les élus des citoyens	59 %	41 %	-	100

2. Une institution encore anonyme

> Êtes-vous suffisamment informé sur... ?

	Suffisamment informé	Pas suffisamment informé et vous souhaitez en savoir davantage	Pas suffisamment informé, mais ne vous souhaitez pas en savoir davantage	TOTAL
● Commune	62 %	31 %	7 %	100 %
● Communauté ou structure intercommunale	44 %	46 %	10 %	100 %
● Conseil général	38 %	51 %	11 %	100 %
● Conseil régional	35 %	52 %	13 %	100 %

> Connaissez-vous le nom du président de votre intercommunalité ?

	Rappel 2005	2007	Évolution
● Oui	43 %	38 %	- 5
● Non	57 %	62 %	+ 5
● Ne se prononcent pas	-	-	
TOTAL	100 %	100 %	

Étude réalisée par l'Ifop pour l'AdCF, du 6 au 10 septembre, auprès d'un échantillon de 960 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas, après stratification par région et catégorie d'agglomération.

3. L'intercommunalité, un enjeu des municipales

> Pensez-vous qu'il est très important, important ou peu important que les grands projets et les domaines de compétences de votre structure intercommunale soient placés au cœur des débats et des programmes des candidats lors des élections municipales de mars 2008 ?

Ensemble des Français 2007

● TOTAL Important (43 %) et très important (49 %)	92 %
● Peu important	8 %
● Ne se prononcent pas	-
TOTAL	100 %

> Les communautés sont aujourd'hui gérées par des élus désignés par les maires et les conseillers municipaux. Pour l'avenir, pensez-vous ?

	Rappel Ensemble des Français 2005	Ensemble des Français 2007	Évolution
● Qu'il faut maintenir la formule actuelle	33 %	36 %	+ 3
● Qu'il faudrait que les citoyens élisent directement à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal les responsables de la communauté	31 %	15 %	-16
● Qu'il faudrait que les citoyens élisent directement dans chaque commune les responsables de la communauté	35 %	49 %	+14
● Ne se prononcent pas	1 %	-	=
TOTAL	100 %	100 %	

4. Les compétences

> Quel est le niveau d'intervention le plus adéquat pour mettre en œuvre :

	Plutôt les communes	Plutôt les structures intercommunales	Nsp	TOTAL
● L'organisation des déplacements et des réseaux de transports en commun	25 %	75 %	-	100 %
● Le développement économique et l'emploi	32 %	68 %	-	100 %
● Les politiques de protection de l'environnement	33 %	67 %	-	100 %
● L'urbanisme	58 %	42 %	-	100 %
● Les services aux personnes tels que les crèches ou l'aide aux personnes âgées	58 %	42 %	-	100 %
● La politique du logement	64 %	36 %	-	100 %

> Quels sont les deux objectifs sur lesquels vous attendez que l'intercommunalité, à laquelle appartient votre commune, agisse en priorité à l'avenir ?

	Rang de priorité
● Le renforcement de l'offre de services rendus à la population dans des domaines comme l'aide aux personnes âgées ou l'accueil de la petite enfance	1
● Le soutien aux entreprises et aux activités économiques	2
● L'augmentation de l'offre des transports collectifs	3
● L'amélioration du cadre de vie et de l'environnement	4
● L'aménagement de l'espace et l'urbanisme	

► Les DOM dans le débat

Quand «intercommunalité» rime avec «avenir solidaire»

L'intercommunalité au sein des départements français d'Outre-mer connaît un succès relativement comparable à celui rencontré en métropole : 71,5 % de la population des DOM est intercommunalisée contre 86,5% en France métropolitaine. Cependant, le rythme de cette dynamique a connu un décalage par rapport à la métropole puisque, à l'exception de la Réunion dont les communautés sont constituées dès 1999, les autres départements d'Outre-mer – Guadeloupe, Guyane et Martinique - enregistrent la moitié de leurs créations intercommunales après 2000.

Fabienne Boucher

La taille des regroupements d'Outre-mer constitue une autre spécificité. Le poids démographique, rapporté au nombre de communes composant ces structures, permet de constater que neuf d'entre-elles ont plus de 90 000 habitants et que la taille moyenne des communautés est de 84 000 habitants pour un nombre moyen de six communes. En d'autres termes, les communautés des DOM ont à gérer des problématiques essentiellement urbaines. Jeunesse de leur population, taux de chômage très élevé, pression foncière importante, réseaux de transport saturés... contribuent à

caractériser ces espaces et rappellent que les défis à relever pour les intercommunalités d'Outre-mer sont nombreux. Ce contexte imprime fortement la nature même des communautés qui, au regard des compétences prises, privilégient les champs d'action tels que le logement, les transports, l'environnement, etc.

Si le réseau intercommunal s'est déployé dans les DOM en mettant en avant la solidarité du territoire, les communautés semblent, aujourd'hui, vouloir passer à une nouvelle phase afin de mettre en place de véritables projets de développement territorial. ■

Interview / Serge Letchimy

Député, président de la communauté d'agglomération du Centre de la Martinique

« Nous devons nous heurter à l'application impossible des textes sur nos territoires, y compris des documents fondateurs comme la LOTI »

Sur quels points peut-on considérer que les communautés des DOM se distinguent des communautés de la Métropole ?

La grande majorité des sujets traités à l'échelle nationale préoccupe avec autant d'attention les communautés de l'hexagone et celles des DOM. Pour autant certains sujets s'expriment pour les communautés des DOM avec une acuité tout à fait particulière. Je pense notamment aux domaines du transport et du développement économique, deux compétences majeures pour nos communautés.

Aux Antilles particulièrement, la demande en matière de transport collectif est extrêmement forte. Il s'agit là d'un enjeu de tout premier plan, le retard est considérable. Au-delà du retrait massif de l'État dans son financement, que nous déplorons comme ailleurs, nous devons nous heurter à l'application impossible sur nos territoires des textes, y compris des documents fondateurs comme la LOTI. Les spécificités culturelles et économiques des systèmes de transports propres aux Antilles n'y sont absolument pas prises en compte. Il faut savoir que nous héritons en Martinique d'un système de transport organisé autour de 900 artisans transporteurs (nombre déjà réduit aujourd'hui à 600). La recherche d'une

structuration beaucoup plus rationnelle avec une ou deux entités en charge de ce service à la population s'accompagne donc, à titre d'exemple, d'un volet social qu'il nous revient de traiter très en amont.

L'intervention en matière économique des communautés des DOM est par essence particulière. Avec un taux de chômage proche de 25%, le développement est un enjeu crucial. Nous cherchons à soutenir le secteur secondaire qui a fortement souffert pendant que l'emploi tertiaire se développait. Or, il ne s'est pas créé de grandes ZAE ces vingt-cinq dernières années en Martinique. Face à ces enjeux immenses, je considère que les communautés n'ont pas assez de pouvoir.

Doit-on y voir un manque de coordination entre les différentes collectivités d'Outre-mer ?

Il s'agit là en effet d'une très forte singularité. Il est certain que nous souffrons d'un handicapant problème de gouvernance. Celui-ci est particulièrement visible dans les domaines du développement économique et de la planification. Les DOM sont à la fois Régions et départements. Cette superposition invite les communautés d'agglomération à s'inscrire dans la logique territoriale du département/Région mais cette coopération opérationnelle est aujourd'hui trop lâche. Je souhaite vivement qu'elle se renforce et au moment où les trois communautés martiniquaises élaborent chacune leur SCOT, l'interpénétration et la complémentarité des projets de développement se doivent d'être plus prégnantes. Par ailleurs, je suis convaincu qu'il nous faut aller vers une fiscalité locale adaptée spécifiquement à notre singularité.

Quel regard portez-vous sur vos relations avec les communautés des autres territoires d'Outre-mer ?

Nous avons construit un réseau actif avec les élus des sept communautés antillaises, des trois communautés de La Guyane et des cinq communautés de la Réunion. Nous échangeons beaucoup sur nos expériences et identifions un certain nombre de particularités dont on souhaite que l'État et le législateur puissent tenir

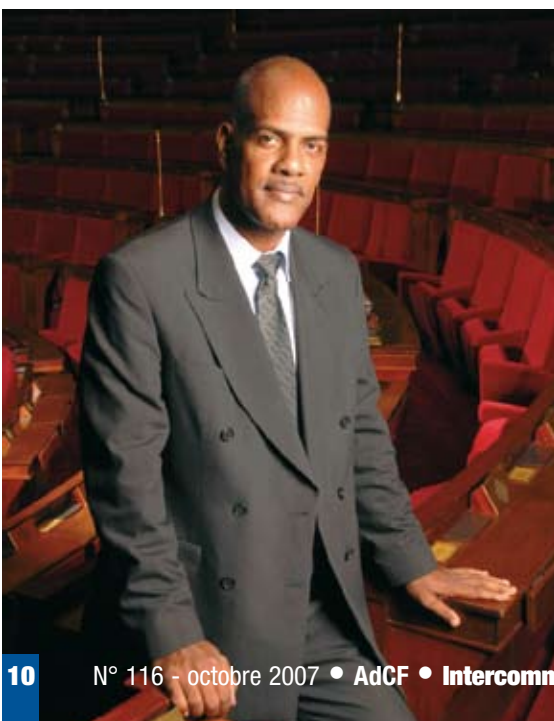
compte. Naturellement certains aspects de nos cultures et de nos contextes locaux sont bien différents, mais je suis convaincu que nous réussissons, avec l'appui de l'AdCF notamment, à gagner en efficacité dans le cadre de cette conférence informelle des DOM.

Le 17 août dernier, la Martinique a été balayée par le cyclone Dean. Une vague de solidarité s'est exprimée localement. Quel rôle concret les communautés ont-elles joué ?

Comme vous le savez le sud et le centre de l'Île de la Martinique ont été très durement frappés. L'habitat bien sûr a beaucoup souffert mais tout notre environnement naturel aussi. Des millions de m³ de déchets végétaux sont à collecter. Au titre de leur responsabilité dans les services publics environnementaux, les communautés sont en première ligne. Nous avons par ailleurs chiffré à plus de 1,4 million d'euros, les travaux de réfection de voies et de réseaux restant à la charge de la communauté d'agglomération que je préside. Nous ne pourrions faire face à cela dans le cadre trop restreint de nos communes.

Nos intercommunalités jouent un rôle fondamental dans la solidarité locale. Au-delà de l'aide ponctuelle qu'elles permettent de mobiliser, je pense que le cyclone leur rappelle également le rôle majeur qui doit être le leur en tant qu'autorité organisatrice du développement durable. Une très large part des dégâts aurait pu être évitée si l'élagage et l'entretien des arbres avaient été suffisants. Dans ce domaine par exemple, il nous revient de pallier la très insuffisante initiative privée.

Propos recueillis par Philippe Schmit



Nom	Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique
Président	Serge Letchimy
Nombre de Communes	4
Nombre d'habitants	176 000
Situation géographique	DOM, Martinique
Date de création	27 décembre 2000 (CA)

► Communauté du Centre Littoral

Prévention des déchets: tout un programme

F. B.
En Guyane, la production des déchets est estimée à 100 000 tonnes par an. La seule zone du centre littoral, qui regroupe près de 75% de la population (95 000 habitants), génère par conséquent la plus grande partie de ceux-ci. La communauté de communes du Centre Littoral (CCCL) a donc décidé de lancer à partir de cette année un programme de prévention des déchets. En effet, si rien n'est fait pour enrayer cette progression, leur production devrait augmenter de façon spectaculaire, à proportion de l'évolution démographique et de la consommation des ménages.

Depuis quelques années, la CCCL s'attaque à cette problématique. En effet,

Nom	Communauté de communes du Centre Littoral
Président	Rodolphe Alexandre
Nombre de Communes	6
Nombre d'habitants	95 000
Situation géographique	DOM, Guyane
Date de création	9 juillet 1997

le territoire possède une déchetterie intercommunale, collectant puis traitant et valorisant les ordures ménagères, mais également une plate-forme de compostage des déchets verts. Aujourd'hui, l'objectif de la CCCL est de limiter la production de résidus produits par les ménages en réduisant la quantité ou la nocivité de ceux-ci. Cette prévention s'attaque donc à la production et à la consommation.

Dans ce cadre, la communauté soutient un programme pédagogique sur les détritrus, informant les scolaires sur les conséquences environnementales des pollutions par les déchets et le devenir de ceux-ci en Guyane à travers la notion de « recyclage ». La CCCL a également décidé, *via* le recrutement d'un chargé de mission « prévention des déchets », d'inciter ses habitants à réfléchir sur les moyens de consommer mieux de façon à produire moins d'ordures ménagères. Il ne s'agit pas de culpabiliser le consommateur, mais de le responsabiliser en l'informant. ■

► Territoire de la Côte Ouest

PDU: un projet ambitieux et réaliste

F. B.
La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) a observé que l'automobile représente aujourd'hui huit déplacements sur dix et que 5,5% de la population utilise les transports publics urbains. Constatant la saturation du réseau routier, conjugué à l'accroissement régulier de la population et donc du nombre de voitures et des émissions de polluants atmosphériques, la TCO a opté pour un rééquilibrage en faveur des transports publics et des circulations douces, conformément aux orientations fixées dans le cadre de son SCOT défini sur le périmètre de l'intercommunalité.

Du 2 juillet au 17 août, le plan de déplacements urbains (PDU) a été présenté aux usagers, lors de l'enquête publique, à travers une exposition expliquant les différentes mesures qui seront mises en place. Les grandes orientations du PDU sont :

- développer le système des transports publics (itinéraires privilégiés, tram-train, augmentation des fréquences avec une régularité des horaires...),
- encourager les circulations douces (vélos et marche à pied),

- développer l'intermodalité (parcs de stationnement relais en périphérie, les vélos pourront être embarqués dans les bus...),
- réduire les nuisances liées aux transports (insécurité, pollution, paysage...),
- rendre l'agglomération accessible à tous (personnes à mobilité réduite, quartiers enclavés).

Les conclusions de cette enquête seront livrées très prochainement par la TCO. En attendant, l'exposition circule au sein des communes afin que chaque habitant puisse s'approprier ce projet et comprendre les dépenses qui vont être engagées (173 millions d'euros sur 15 ans, soit environ 60 euros par habitant et par an). ■

Nom	Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest
Président	Alain Bénard
Nombre de Communes	5
Nombre d'habitants	181 819
Superficie	53 606 ha
Situation géographique	DOM, Réunion
Date de création	décembre 1996

CAMIF collectivités

Notre Engagement n° 10

Public avant tout

Vous aider dans vos missions au service de vos publics.

Depuis toujours, nous développons une relation pérenne avec les acheteurs publics et associatifs. Nos produits et services tiennent compte de leurs préoccupations : respect des budgets, besoin de qualité et souci de mettre en œuvre une politique d'achats sûrs et responsables.

CAMIF Collectivités, reconnue d'intérêt public !

Retrouvez la charte et nos engagements sur **www.camif-collectivites.fr** ou téléphonez au 05 49 34 62 00



Le nouveau catalogue Collectivités



CAMIF Collectivités
partenaire de la convention **ADCF 2007**

CAMIF
Le Choix du vrai

► Vers un pouvoir d'agglomération ?

Quand les métropoles se font territoires politiques

En s'appuyant sur les cas de Lille et de Lyon sur une période qui court de 1964 à 2001, Taoufik ben Mabrouk, docteur en science politique, auteur d'une thèse consacrée à la construction du pouvoir d'agglomération, a examiné les processus politiques et institutionnels qui sont au cœur des transformations que connaissent les communautés urbaines¹. Son analyse permet d'identifier les jeux d'acteurs et les basculements irréversibles à partir desquels se redéfinissent le contenu et le cadre de la coopération intercommunale et qu'apparaît, le cas échéant, un pouvoir d'agglomération.

Interview / **Taoufik ben Mabrouk**

« L'agglomération est progressivement reconnue comme un espace qui a sa propre logique de fonctionnement, indépendamment des communes qui la composent »

Comme vous l'avez montré dans vos travaux de recherche, la construction sociale de l'agglomération comme territoire politique résulte d'un certain nombre de transformations. Quel a été l'impact de la montée en puissance de nouveaux acteurs « experts » dans la légitimation progressive de nouvelles

pratiques intercommunales ?

Mes recherches ont mis en exergue l'évolution des représentations « légitimes » de l'espace urbain au sein des cercles locaux de décision. Au cours des années soixante-dix et 80, l'agglomération est progressivement reconnue comme un espace qui a sa propre logique de fonctionnement, indépendamment des communes qui la composent. Les jeux d'acteurs à l'origine des transformations dans la manière de penser la ville se sont traduits par de nouvelles conceptions de la coopération intercommunale et de ses finalités. On passe ainsi d'une intercommunalité qui visait au départ à homogénéiser les infrastructures et les services urbains sur l'ensemble des communes à une intercommunalité qui s'organise (et qui s'affiche de plus en plus) autour de grands projets d'envergure censés conforter l'excellence territoriale de l'agglomération. A cet égard, le rôle joué par les élites innovantes, l'effet des conjonctures politiques locales, l'influence grandissante de l'expertise, notamment par le biais des agences d'urbanisme, et l'importance de la circulation des hommes et des idées sont les principaux facteurs susceptibles d'expliquer ces transformations. Le tournant qualitatif de la planification stratégique, avec ses références historiques, patrimoniales et son attention aux territoires vécus, a également eu son influence sur les stratégies de sensibilisation de la population à l'idée d'une communauté de destin à l'échelle de l'agglomération.

Quels sont alors les nouveaux lieux de pouvoir et les nouveaux mécanismes de médiation produits à l'échelle intercommunale ?

De nouveaux jeux de rôles politiques se construisent à partir de cette nouvelle image de la ville, nouvelle image en fonction de laquelle les principaux élus de l'agglomération renouvellent l'éventail de leurs propositions et de leurs priorités urbaines pour réaffirmer leur pragmatisme. L'avènement de nouvelles représentations

de l'espace urbain favorise l'expression de nouveaux intérêts et attentes en matière de coopération intercommunale, ce qui suscite l'apparition de coalitions politiques. Je pense notamment ici à la charte des « grands maires » de l'agglomération lilloise qui est à l'origine du pacte de gouvernement communautaire sur la base duquel se réorganisera l'action de la communauté urbaine. À Lyon, dès les années quatre-vingt, un certain nombre d'élus, dont Michel Noir, se saisissent de cette nouvelle image de la ville en utilisant de plus en plus le terme de « métropole européenne et internationale », en mettant en avant un certain nombre de priorités d'aménagement et d'équipement. L'un des signes de cette évolution sur la place lyonnaise est indéniablement le schéma directeur « Lyon 2010 ». Toutefois, le style politique de Michel Noir, à la tête de la communauté urbaine, fait que son action est très rapidement perçue comme une tentative de personnalisation du pouvoir, ce qui explique par la suite la difficulté à aller dans le sens d'une médiation consensuelle. Quand elles sont possibles, ces coalitions transforment les rapports de force sur la scène intercommunale, conduisant à la réorganisation des capacités d'influence et d'action propres aux représentants des différents intérêts territoriaux. La planification stratégique et la technicité croissante des projets jouent un rôle important dans l'émergence de ces nouveaux jeux de rôles et des nouveaux équilibres politiques qui en découlent. Elles accentuent en effet les besoins de justification et modifient par conséquent l'éventail des demandes et des revendications recevables en matière de coopération intercommunale.

Pouvez-vous revenir sur les ressorts de la légitimation politique du pouvoir d'agglomération ?

C'est à partir des dynamiques politiques et institutionnelles que se construit une capacité d'arbitrage et de décision politique à l'échelle de l'agglomération. Un premier élément concerne l'autonomisation de la scène intercommunale qui permet d'établir une capacité institutionnelle d'arbitrage et de médiation. À cet égard, la comparaison entre la communauté urbaine de Lille et celle de Lyon permet de souligner l'importance de la capitalisation de ressources d'influence et d'action par certains élus pour maîtriser et réguler l'échange politique à l'échelle de l'agglomération. À Lille, la mise en place du premier programme pluriannuel d'investissement (PPI) a été décisive sur ce plan en étant à l'origine d'une réorganisation des circuits de négociation politique. La

spécialisation et la professionnalisation d'élus sur des champs techniques qui incarnent de nouveaux principes d'action (comme l'ingénierie financière, la planification stratégique et la rénovation urbaine) permettent également de comprendre comment se construit un système d'acteurs intercommunal, avec ses leaders et ses obligés, pour rendre possible une régulation politique. Un deuxième facteur est l'importance des outils de pilotage (financiers et autres) de la coopération intercommunale. L'adoption de nouvelles procédures et de nouveaux outils n'est pas sans effet sur les jeux de négociation entre élus et la régulation du jeu politique intercommunal. Enfin, l'existence d'un échange politique global compatible avec les logiques de contrôle territorial des élus et des différents niveaux de collectivités locales est une autre condition de taille dans l'émergence et la consolidation d'un pouvoir d'agglomération.

Enfin, quel est le poids du jeu politique local dans la pérennisation d'un pouvoir d'agglomération ?

Si la coordination des politiques publiques à l'échelle de l'agglomération est nécessaire pour l'existence d'un tel type de pouvoir, cette coordination dépend elle-même des répercussions réelles et/ou anticipées par les élus sur leur propre position dans le jeu politique local, en termes de ressources d'action et de capacité à exister politiquement sur un territoire. Toute transformation de la coopération intercommunale se joue donc également dans les ajustements politiques que les élus parviennent à trouver collectivement. Ici, la régulation de la décision publique par des rites de négociation acceptés par tous les intérêts concernés et le respect des « fondamentaux » de la vie politique locale – c'est-à-dire, un, l'exercice d'une souveraineté territoriale pour tous les élus sans distinction, deux, le respect de la légitimité liée à un territoire et, trois, la possibilité d'une valorisation politique de l'action intercommunale par le plus grand nombre d'élus – sont décisifs. Combinés aux discours sur la ville et aux stratégies de sensibilisation de la population à l'idée d'une communauté de destin à l'échelle de l'agglomération, ces ajustements sont les principaux ressorts par lesquels les communautés urbaines tentent actuellement d'incarner le territoire de l'agglomération.

Propos recueillis par David Le Bras

1. Taoufik Ben Mabrouk, Le pouvoir d'agglomération en France : logiques d'émergence et modes de fonctionnement, Paris, L'Harmattan, coll. « logiques politiques », 2006, 341 pages.

Une identité méditerranéenne renouvelée

La Côte d'Azur a de tout temps alimenté un imaginaire collectif louant sa douceur de vivre. Mythe ou réalité? Pour Jean-Claude Guibal, président de la communauté d'agglomération de la Riviera Française, située à l'extrémité sud-est de la France et à quelques encablures de la Principauté de Monaco et de l'Italie, la réponse est aujourd'hui conditionnée par des choix politiques.

Fabienne Boucher

« Nous devons affirmer notre volonté d'assurer la pérennité d'un art de vivre et la nécessité d'un développement harmonieux de notre territoire », ce propos de Jean-Claude Guibal, président de la communauté d'agglomération de la Riviera Française, suggérant une certaine vigilance face à l'évolution du territoire communautaire, peut surprendre au regard des atouts de celui-ci.

L'héliotropisme contemporain additionné à un environnement pittoresque qui mêle montagne et littoral participe, en effet, à la vitalité démographique de la communauté. De plus, la source d'emplois monégasque et les flux d'investissements immobiliers italiens structurent une véritable « économie de rente ». Pour autant, les élus constatent que près d'un arrivant sur cinq a plus de 60 ans, ce qui contribue ainsi à augmenter l'âge moyen de la population; de même, ils observent que



la manne financière italo-monégasque ne générant pas d'économie de production renforce, en fait, de façon exponentielle la dépendance du territoire.

Ne pas anticiper l'évolution de cet espace afin de contrer le possible déclin

de ces flux extérieurs qui constituent les quatre cinquièmes de la richesse locale, reviendrait à hypothéquer l'avenir de la Riviera Française, ce qui est inconcevable pour ses édiles et leur président: « Nous voulons construire une communauté à taille humaine, préserver l'indispensable convivialité de nos villes et villages et respecter la géographie de notre territoire. Nous voulons permettre aux actifs et aux générations futures – à nos enfants – de s'enraciner sur notre territoire. »

Inter-territorialité en devenir

Jean-Claude Guibal définit l'enjeu politique de la communauté de la Riviera Française par sa capacité à réussir le passage d'une situation d'opportunité, celle de « charnière » frontalière, à une place reconnue à deux échelles: au cœur de la conurbation littorale, comme une respiration, un balcon ouvert sur la diversité urbaine et, au sein d'un bassin de vie tri-national, franco-italo-monégasque: « L'emploi est à Monaco, le territoire et les salariés en France, tandis que les flux financiers – dépenses de consommation ou d'investissements – viennent souvent d'Italie. Notre responsabilité est de défendre la part française de ce territoire en recherchant des synergies avec ses deux voisines et amies. »

Un an après sa création en 2002, l'intercommunalité met en place, en partenariat avec Vintimille, la « Communauté de santé transfrontalière ». Il s'agit d'une mise en réseau des hôpitaux transfron-

taliers avec une liberté d'accès aux soins de santé publique, un échange de compétences... Cette association se poursuit, en 2003, par l'ouverture d'un centre transfrontalier de périnatalité à Menton. Cependant, le CGCT¹ interdisant aux collectivités de signer des conventions de coopération transfrontalière avec des États souverains et le District européen ne pouvant concerner que des pays de l'Union Européenne, la communauté de la Riviera Française porte ses espoirs de partenariat avec Monaco dans la mise en place d'un GECT².

« L'hédonisme », moteur économique

Le développement économique se veut être également le fruit des complémentarités communautaires: « Nous ne concevons pas la communauté de la Riviera comme un territoire homogène, voué au développement d'une conurbation uniforme mais, au contraire, comme un réseau, ou mieux un archipel de communes fortes chacune de leur identité », rappelle son président. C'est pourquoi, le projet de territoire s'appuie sur les atouts « hédonistes » de l'intercommunalité. Ainsi, l'économie résidentielle³, pensée comme un des leviers de ce développement territorial, est axée autour de la filière: « Santé – nutrition – bien-être ». Quatre zones d'activité sont en préparation, l'objectif étant d'implanter des entreprises issues de cette filière, peu consommatrices de foncier mais produisant des richesses, qui pourraient s'appuyer sur les atouts naturels et la culture du territoire. Par exemple, il est prévu à Menton un complexe hôtelier avec centre de beauté, balnéothérapie et traitement à base de produits issus de l'agriculture identitaire. Pour la communauté de la Riviera Française, le temps d'une dépendance à hauts risques semble prendre fin grâce aux synergies intercommunales mises en place. ■

1. Code Général des Collectivités Territoriales.

2. Groupement Européen de Coopération Transfrontalière.

3. Il s'agit de tirer des revenus de la présence sur le territoire de ménages (retraités, touristes, fonctionnaires...), quels que soient le mode et les emplois induits par leur consommation.

CHOISISSEZ LE SIG QUI VOUS CONVIENT...

SOLUTION CARTO USB

Dès réception de vos données, nous vous retournons une clé USB dans les 15 jours.
L'intégration complète du cadastre et la prise en charge de la déclaration CNIL sont incluses.

Exploitez votre SIG à partir d'une clé USB.
Gérez vos cartes (cadastre, photo aérienne, PLU, etc.) sur n'importe quel ordinateur de la mairie et transportez-les à loisir sur le terrain!
Simple et rapide, sans installation ni formation.

SOLUTION SIG HÉBERGÉ

Dès réception de vos données, nous vous retournons une adresse URL sécurisée dans les 20 jours.
L'intégration complète du cadastre et la prise en charge de la déclaration CNIL sont incluses.

Profitez pleinement de votre connexion ADSL.
Accédez simplement via un navigateur Internet à l'ensemble de nos applications: cadastre, PLU, réseaux, etc.

*Pour en savoir plus, rendez-vous vite sur www.gisote.fr
ou au Salon des Maires 2007
Hall 21 - Stand F60 - Paris, Porte de Versailles*

STAR-APIC
STAR-APIC France | 101 avenue Aristide Briand - 14200 Carchan
Tél. : +33 (0)1 71 33 01 00 - www.star-apic.fr - info@star-apic.com

Nom	Communauté d'agglomération de la Riviera Française
Président	Jean-Claude Guibal
Nombre de Communes	10
Nombre d'habitants	64 000
Superficie	205 km ²
Situation géographique	Alpes-Maritimes (PACA)
Date de création	27 septembre 2001

► La communauté de communes du Pays Santon

Penser le développement de manière durable et raisonnée

Fabienne Boucher

La communauté de communes du Pays Santon bénéficie d'un patrimoine architectural et naturel exceptionnel. La protection et la valorisation de ce cadre de vie retiennent donc toute l'attention de l'intercommunalité. Ainsi, trésor naturel du Pays Santon, riche d'une faune et d'une flore variées, mais fragilisé par les embâcles et les inondations, le Delta des Seignes a été « classé » projet prioritaire de la communauté de communes le 28 septembre 2006. Le plan d'action a été défini selon trois axes : l'entretien et la valorisation des boisements, l'ouverture du site au public et le maintien des activités traditionnelles gestionnaires du milieu ; et ceci dans un souci de préservation du site, de sa richesse et de ses particularités. Ce territoire, qui

Nom	Communauté de communes du Pays Santon
Président	Bernadette Schmitt
Nombre de Communes	19
Nombre d'habitants	40239
Superficie	248 km ²
Situation géographique	Charente-Maritime
Date de création	18 décembre 1996

s'étend sur 1 200 hectares, représente 5 000 parcelles et 1 400 propriétaires à mobiliser dont de nombreux agriculteurs. L'exercice de concertation de l'ensemble des acteurs, voulu par la communauté, semble relever du défi comme nous l'explique sa présidente, Bernadette Schmitt. ■



© DR

Interview / Bernadette Schmitt, présidente de la communauté de communes du Pays Santon



Dans le cadre du projet du Delta des Seignes, quelles sont les contraintes dont vous devez tenir compte ?

Il y en a plusieurs. C'est pourquoi nous avons procédé très récemment au recrutement d'un chargé de mission, spécifiquement dédié à la gestion et au suivi de ce projet. C'était indispensable car il fallait un interlocuteur technique, identifié par l'ensemble de nos partenaires, présent sur le terrain et disposant des compétences requises pour mener à bien ce dossier. C'est en effet une démarche de longue haleine que nous venons de lancer. Elle implique de rassembler sur un même projet des interlocuteurs différents : les pêcheurs, les exploitants agricoles, les associations environnementales...

Il faudra donc que chacun prenne conscience de la nécessité de changer ses habitudes et, parfois, ses points de vue pour parvenir à un projet général, qui profite à tous. Il nous appartient de le rendre cohérent avec les procédures en cours et des actions aujourd'hui dissociées. Bref, il faut qu'avec notre aide chacun s'approprie le projet et apporte sa contribution.

Quel a été l'apport de votre intercommunalité dans la réalisation de ce projet ?

Au-delà des moyens financiers que nous avons engagés, je crois que la communauté de communes est un cadre naturel d'échanges et de collaboration entre les élus concernés par le projet. Je vous rappelle que le Delta des Seignes traverse plusieurs communes. Or qui mieux que l'intercommunalité peut faciliter le travail commun des maires dans ce dossier ? Malgré tout, le Delta des Seignes

dépasse nos frontières. Notre habitude à travailler ensemble ne sera que plus utile pour le partenariat extra-communautaire que nous construisons. Enfin, il n'est pas interdit de penser que nous contribuons, par notre expertise, à l'avancée des travaux.

Quelles retombées espérez-vous pour le territoire communautaire ?

Il y a un objectif de préservation de cet espace naturel aujourd'hui menacé. Mais ce n'est pas le seul, car notre action s'inscrit dans une logique de développement durable. Nous espérons ainsi des retombées économiques en alimentant, grâce à l'entretien des boisements, une filière bois pour les chaudières qui alimentent les logements sociaux et les bâtiments publics dans les communes. Notre action est aussi sociale puisque nous ferons appel à des associations d'insertion pour mener le travail d'en-

retien. Et, bien sûr, le projet a aussi une vocation touristique : un sentier pédagogique le long des berges a d'ores et déjà été créé et nous souhaitons pouvoir ouvrir le site au public, tout en respectant l'équilibre naturel du milieu. Ce ne sera sûrement pas facile et nous y réfléchissons actuellement.

Propos recueillis par Fabienne Boucher

Le Delta des Seignes en chiffres :

- 400** espèces animales recensées, dont le râle des genêts et le vison d'Europe qui sont menacés de disparition à l'échelle mondiale,
- 115 km** de berges sur le Pays Santon,
- 180 000 €** d'investissement prévus pour la communauté.

intercommunalités

Édité par l'AdCF
191, rue Saint-Honoré - 75001 Paris
Tél. : 01 55 04 89 00 - Fax : 01 55 04 89 01

Directeur de la publication : Marc Censi

Rédaction Tél. : 01 49 29 75 66

interco@intercommunalites.com

Directeurs de la rédaction : Olivier Abuli et David Le Bras

Rédacteur en chef : Bettina Gillet

Ont collaboré à ce numéro : Fabienne Boucher, Bettina Gillet,

David Le Bras, Nicolas Portier, Philippe Schmit.

Direction artistique : Saxo

Réalisation : Adcommunes - 01 49 29 75 66

Mise en page : RG Solutions

Abonnements : Intercommunalités
Service abonnement - BP 1121 - 31036 Toulouse Cedex 1
Tél. : 08 25 15 01 18 (0,15 euro/mn) - Fax : 05 61 72 76 50

Régie publicité et petites annonces : Rive Média

Directeur de la publicité : Bernard Lechevalier

Chef de publicité : Carine Reiningner - c.reiningner@rive-media.fr

Tél. : 01 42 21 88 02 - Fax : 01 42 21 88 44

Commission paritaire n° 0509 G 85995 - Dépôt légal : octobre 2007
Impression : SIB, 47 bd Liane, 62360 St-Léonard - ISSN 1253-5230

intercommunalités

à découper et à retourner à **Intercommunalités**

Service abonnement

BP 1121 - 31036 Toulouse Cedex 1

Tél. : 08 25 15 01 18 - Fax : 05 61 72 76 50



Abonnement

- Abonnement 1 an (11 numéros) 1 x 50 € = €
- Abonnement supplémentaire x 25 € = €
- Abonnement étudiant x 25 € = €
(Joindre la copie de la carte d'étudiant)
- Total = €**

Nom, prénom :
Qualité :
Collectivité :
Code postal : Ville :

Paiement par : Date : / / Cachet et signature

Chèque bancaire ou postal joint à l'ordre de Rive Media

Mandat administratif

Je désire recevoir une facture administrative